



ARCHIPAL

ASSOCIATION D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DU PAYS D'APT ET DU LUBERON

CHRONIQUES DISTANCIELLES DÉCONFINANTES OU CHRONIQUES À DURÉE DÉTERMINÉE

LAVOIRS ET LAVANDIERES à SAINT-SATURNIN

Il n'était pas question de laver son linge au village au XVIII^e siècle, les femmes devaient se rendre au lavoir alimenté par la fontaine de Guby. Cette fontaine est connue selon les textes depuis l'an mil. Le transport de grandes masses de linge vers ce lavoir s'avérait d'ailleurs dangereux à la descente et très pénible à la remontée.

Ainsi, fin XIX^e, entre 4 et 5 heures du matin, Julien, fermier de Madame Valauris, en menant la *banasta* de linge de cette dernière au lavoir de la fontaine de Guby, prit plutôt mal le tournant qui y menait en partant du cours. Le malheureux, entraîné par la charge, fit une chute et se cassa la jambe. Seul, à cette heure matinale, chancelant et souffrant, tentant de se relever péniblement, il roula une fois encore d'une haute muraille, tombant ainsi dans un jardin situé en contrebas. De cette seconde chute, le malheureux demeura là, tout contusionné, attendant les secours.

Toujours à la fontaine Guby, mais ceci en 1828, un procès de simple police nous apprend que de jeunes pollueurs



Lavandières 1901 par Léon Augustin Ilhermitte 1844- 1925

avaient pissé et jeté des ordures dans ladite fontaine selon la déclaration des témoins. Comme les contrevenants ne purent alléguer aucune raison plausible qui pût les disculper des faits à eux imputés, les parents furent condamnés à 3F

d'amende chacun et solidairement, ainsi qu'aux frais du jugement s'élevant à 5F.

La construction du second barrage (1902) permettant un accroissement de la retenue d'eau, rendait enfin possible la construction de quatre lavoirs au village. Les femmes délaissèrent alors les lavoirs communaux ou particuliers bâtis aux alentours. Ces nouvelles constructions n'étaient peut-être pas sans visées politiques et selon certaines mauvaises langues : « Les édiles-lessiveuses ont voulu contenter les



Lavandières au lavoir de Dauphin (04) créé en 1905. Image anonyme publiée dans « la femme à la fontaine » de Royer et Martel 1978, Ed Alpes de Lumières.

femmes du quartier qui aiment bien s'entretenir de ceux qui s'intéressent tant à elles en leur faisant installer lavoirs et séchoirs. » Si nous en croyons un témoin de l'époque, les *bugadières* de Saint-Saturnin, pareillement choyées, débordaient de joie et, comme nous le verrons un peu plus loin, de l'exubérance on passait au tapage.

Les lavoirs, tout comme les fontaines ou le four, étaient des lieux de la sociabilité féminine au village. Certains humoristes sont allés plus loin, considérant ces lieux comme le café des femmes. Ainsi, tandis que les hommes s'enfermaient dans leur cercle prenant quelques canons de vin, voire de l'absinthe, les pauvres femmes en étaient réduites à tirer de l'eau à la fontaine, seul canon auquel elles aient eu accès. Faute de s'enivrer, les langues ne chômaient pas.

Les lavoirs apparaissaient donc, tout comme il en était des fontaines, le lieu privilégié de l'échange des potins, des

commérages, mais aussi l'endroit où les commentaires de nos bugadières faisaient parfois enrager la gent masculine qui n'y avait place.



Les conversations parfois fort vives, les cris et le battage du linge à des heures matinales ou tardives, ne pouvaient que provoquer la colère et les plaintes des voisins. Une preuve tangible de ces tapages nous est relatée par un arrêté du maire de **Saint-Saturnin** daté du 24 juillet 1905, arrêté contresigné par le

préfet le 26 et le sous-préfet le 27, la célérité de l'administration d'alors n'est pas sans nous surprendre.

Le texte des deux premiers articles de cet arrêté est le suivant :

Article 1^{er}. Il est expressément défendu aux lavandières de laver du linge aux lavoirs situés dans l'intérieur du bourg, avant 5 heures du matin et après 8 heures du soir, du 1^{er} mai au 30 septembre. Pour la période d'octobre à avril, les horaires sont fixés à 6 heures du matin et 7 heures le soir. Le lavoir public, dit de la fontaine de l'Hôpital est seul excepté.

Article 2. Les contraventions au présent article seront constatées par des procès-verbaux par les soins des agents de la force publique et les délinquants poursuivis, suivant le cas, conformément à la loi par devant le tribunal de simple police ou le tribunal correctionnel.

Tapages mais aussi revendications. Quelques mois avant cet arrêté, très exactement le dimanche 2 avril 1905, eut lieu la première grève des lessiveuses. Notre informateur déplore cette situation.

Nous sommes dans le siècle de l'émancipation, il n'y a pas jusqu'aux femmes lessiveuses qui, elles aussi, veulent aller aux amusements toutes les fois que l'occasion se présente ; mais comme pour assister à la comédie, il faut de l'argent et qu'elles n'en ont pas pour satisfaire tous leurs caprices, elles ont jugé à propos de se mettre en grève et se sont entendues

pour aller à la journée pour deux francs cinquante et le café le matin.

C'est après cette entente qu'elles firent publier dans tout le village au son du tambour, qu'à partir de ce jour, les journées



de lessiveuse se paieraient 2,5 F, qu'elles laveraient le petit linge au savon avant de toucher à la lessive !



Cartes postales anciennes de lavandières provençales

Une pareille publication fut l'occasion de v i v e s protestations et de propos assez violents à leur adresse.

Cela leur donna à réfléchir et

l'une d'entre elles dit aux autres : « Nous avons fait une bêtise en mettant les journées à si haut prix ; on ne nous fera plus faire de lessive, on préférera porter le linge à Villars ou ailleurs et faire faire la lessive à d'autres femmes .

Aussi d'un commun accord, elles fixèrent les journées à 2F plus le café et le paqueton, ailleurs appelé **bugadon**.

L'affaire ainsi réglée, elles firent donner de nouveaux ordres au crieur public, le paqueton de petit linge devant être lavé aux frais du propriétaire de la lessive en sus des 2F.



Honoré Daumier, Lavandière, Musée d'Orsay ©Rmn

Extrait du livre : SAINT-SATURNIN-LES-APT

Histoire. Société. Patrimoine

E. OBLED M.WANNEROY

Ed. Archipal 2007